Devenir membre du RADSI Nouvelle-Aquitaine

Procédure d'adhésion

Être membre du RADSI Nouvelle-Aquitaine, c'est...

- Se sentir partie prenante d'une dynamique pluri-acteurs, actrice de citoyenneté et de solidarité internationales
- Enrichir ses connaissances et compétences en échangeant et partageant autour d'actions, expériences et sujets liés à la citoyenneté et solidarité internationales
- Faire ensemble par des projets et événements en Nouvelle-Aquitaine, à l'échelle régionale et de proximité
- Développer un savoir-faire et une expertise en Éducation à la Citoyenneté à la Solidarité Internationales

Critère d'adhésion

- Être une structure de droit français, publique ou privée, association ou collectif structuré juridiquement,
- Avoir au moins une année d'existence
- Avoir une activité tournée vers la coopération, le développement, la solidarité internationale, l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale, la sensibilisation à la citoyenneté mondiale.

Les personnes physiques ne peuvent donc pas adhérer.
Les collectifs non structurés juridiquement peuvent rejoindre le réseau en devenant « Amis du RADSI Nouvelle-Aquitaine », sans avoir la qualité de membre de plein droit.

Étapes

Les demandes d'adhésion sont examinées et validées par le Conseil d'Administration du RADSI Nouvelle-Aquitaine.

1. Les structures faisant leur demande d'adhésion sont invitées
    - à une rencontre réunissant des membres des Conseils d'Administration du RADSI Nouvelle-Aquitaine et de la structure candidate
    - à transmettre :
      - Le formulaire d'adhésion
      - La charte du RADSI Nouvelle-Aquitaine signée
      - Le rapport d'activités comprenant le rapport moral et le rapport financier de l'année précédente
      - Les statuts
      - Des documents de communication sur l'association et/ou les activités

    Le formulaire d'adhésion et la charte sont disponibles sur le site ou sur demande.

2. Présentation en Conseil d'Administration du RADSI Nouvelle-Aquitaine

3. Communication de la décision à la structure candidate

Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle dépend du budget de la structure adhérente.
Pour les associations, membres d'un collectif lui-même adhérent au RADSI Nouvelle-Aquitaine, il y a la possibilité d'adhérer en son propre nom. La cotisation annuelle est alors divisée par deux afin de faciliter l'implication dans ces deux dynamiques collectives.
Vous trouverez les informations dans le document « Bulletin cotisation » téléchargeable sur le site.

Renseignements : contact@radsi.org // 05 40 00 34 71

Réseau Associatif pour le Développement et la Solidarité Internationale – Nouvelle-Aquitaine
Allée Geoffrey St Hilaire, RADSI bat B18/ CS 5 00 23 - 33615 Pessac Cedex
05 40 00 34 71 // contact@radsi.org // www.radsi.org